

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 1 mars 2013
(convocation du 22 février 2013)

Aujourd'hui Vendredi Premier Mars Deux Mil Treize à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, M. HURMIC Pierre, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, Mme LAURENT Wanda, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIER Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. RESPAUD Jacques, M. ROUVEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel à partir de 11h20
M. DAVID Alain à Mme LIMOUZIN Michèle à partir de 11h00
M. BOBET Patrick à M. JUNCA Bernard
M. LAMAISON Serge à Mme BALLOT Chantal
M. SAINTE-MARIE Michel à M. BAUDRY Claude
M. SOUBIRAN Claude à M. DUPRAT Christophe
Mme LACUEY Conchita à M. TOUZEAU Jean à partir de 10h25
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme BREZILLON Anne jusqu'à 10h35
M. CAZENAVE Charles à Mme COLLET Brigitte
M. COUTURIER Jean-Louis à M. EGRON Jean-François
M. DAVID Jean-Louis à M. SOLARI Joël
Mlle DELTIMPLE Nathalie à M. DUBOS Gérard

M. DUART Patrick à M. GARNIER Jean-Paul
Mme HAYE Isabelle à M. HURMIC Pierre
M. JOANDET Franck à M. ROSSIGNOL Clément
M. LAGOFUN Gérard à M. HERITIE Michel
Mme LAURENT Wanda à M. BOUSQUET Ludovic jusqu'à 10h15
M. MILLET Thierry à M. RAYNAL Franck
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane
Mme PARCELIER Muriel à Mme PIAZZA Arielle
M. POIGNONEC Michel à M. PUJOL Patrick
M. REIFFERS Josy à Mme TOUTON Elisabeth
M. RESPAUD Jacques à Mme DIEZ Martine jusqu'à 10h25
M. ROBERT Fabien à Mme FAYET Véronique

EXCUSES :

LA SEANCE EST OUVERTE

**appel à projets "des quartiers vers l'emploi : une nouvelle mobilité" : avenant
de régularisation et affectation de reliquats à un projet de garage social -
Décision - Autorisation**

Monsieur TOUZEAU présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Au travers du projet FEDER 2007/2013 « *Soutenir le développement durable des quartiers sensibles* » dont elle est chef de file, la CUB a inscrit la mobilité parmi les priorités en faveur des 13 communes regroupant 34 quartiers prioritaires de l'agglomération, avec comme double enjeu leur désenclavement et l'attractivité des territoires.

Par délibération n°2009-0232 du 10 avril 2009, le Conseil de Communauté a autorisé le Président à répondre à l'appel à projet « *des quartiers vers l'emploi : une nouvelle mobilité 2009/2011* » lancé par le Ministère du Travail, des Relations Sociales, de la Famille, de la Solidarité et de la Ville.

Cet appel à projets vise à favoriser la mobilité des habitants des quartiers prioritaires rencontrant des difficultés d'accès à l'emploi.

Il permet d'aider des actions créant les conditions d'un désenclavement de ces quartiers et d'un accès facilité aux zones d'emploi et aux lieux de formation.

Notre établissement, lauréat de cet appel à projets, a été doté d'une aide de 326 300€ sur la période 2009/2011 et est suivi localement par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS) pour sa mise en œuvre.

Deux structures mises en difficulté dans le cadre de l'appel à projets

Deux structures notamment ont bénéficié de cet appui en 2011, l'association Garage Moderne et la SCOP Action Inter Médiation (AIM).

Celles-ci n'ont pas respecté toutes les conditions d'utilisation des aides fixées par convention, même si ces aides ont été utilisées conformément à leur objet :

1. Le Garage Moderne n'a pas réalisé toutes les dépenses au 31 décembre 2011, comme le stipulait la convention de partenariat. En effet, la mise en sécurité du bâtiment et le déménagement d'une partie de l'activité du garage, dus à la construction d'un immeuble adjacent, ont retardé l'action.

2. AIM, pour l'action codes.com, s'était engagée dans son prévisionnel à former au permis de conduire 36 personnes issues de quartiers prioritaires. Or, seules 33 personnes ont été concernées par cette action par manque de cofinancements.

La DDCS, sollicitée sur l'opportunité d'exiger le remboursement partiel des aides reçues, avec ce que cela implique en termes de difficultés financières pour les structures concernées, apporte dans un courrier du 27 juillet 2012 les précisions suivantes :

1. Concernant le Garage Moderne, *«un report d'utilisation des crédits est tout à fait possible et compréhensible du fait des aléas rencontrés»*
2. Concernant AIM, *«il serait regrettable de demander un reversement (...) et de ce fait, de mettre cette association en grande difficulté, suite au désengagement de certains partenaires»*.

Un accord de l'Etat pour redéployer 22 858,41€ de reliquats

En dehors de ces deux cas particuliers, la Cub a déjà émis deux titres de recette auprès d'opérateurs n'ayant pas réalisé la totalité de leur programme d'actions pour un montant total de 22858,41€, dont l'Etat a autorisé le redéploiement vers d'autres actions conformes au cahier des charges de l'appel à projets «des quartiers vers l'emploi : une nouvelle mobilité» (courrier de la Préfecture en date du 27 juillet 2012, figurant en annexe 1).

Un projet de garage social potentiellement éligible

Ce redéploiement de crédits pourrait être affecté à un projet de garage social, développé par l'association A.P.R.E.V.A (Association Pour la Réparation et l'Entretien de Véhicules Automobiles), qui a sollicité une aide auprès de notre établissement en octobre 2012.

L'A.P.R.E.V.A développe des actions d'aide à la mobilité dans le cadre de l'insertion sociale et professionnelle des publics en difficulté, pour les aider à accéder à l'emploi, ou bien faciliter leur retour ou leur maintien dans un emploi.

Son projet de garage social, implanté à Lormont, permettra la location temporaire de véhicules provenant d'un partenariat avec la société ERDF, ainsi que leur réparation, aux publics suivants : bénéficiaires de minima sociaux (RSA socle), jeunes des missions locales, personnes travaillant dans le champ de l'insertion par l'activité économique.

Il desservirait notamment les quartiers prioritaires de Bassens, Cenon, Floirac et Lormont. Les embauches des personnels du garage social auront lieu en priorité dans ces quartiers, dans une recherche de proximité domicile-travail, avec l'appui de la cellule emploi de Lormont et du GIP Grand Projet de Ville.

L'agrément A.C.I (Atelier Chantier d'Insertion) a été obtenu auprès de la DIRECCTE de la Gironde (commission du 23 novembre 2012) pour ce projet.

L'A.P.R.E.V.A dispose déjà de l'agrément A.C.I. pour son site du Lot et Garonne.

Opportunité du projet

Ce projet pourrait, par ailleurs, offrir des débouchés professionnels à des personnes éloignées de l'emploi, qui suivent actuellement une formation à la mécanique automobile dispensée par le Garage Moderne, formation sanctionnée par un certificat de capacité professionnelle dans les métiers des services de l'automobile. La Cub est déjà partenaire pédagogique de cette action (délibération n°2012/04 40 du 22 juin 2012).

Enfin, des synergies sont envisageables entre le garage social de l'A.P.R.E.V.A et la plateforme de mobilité de l'association Voiture & Co , qui accompagnent des publics fragiles vers l'autonomie en matière de mobilité, grâce au soutien de la Cub (délibération 2012/0543 du 13 juillet 2012).

Modalités de financement

Le plan de financement prévisionnel au démarrage est de 67 992 € pour réaliser les investissements nécessaires à l'ouverture du garage. Il mobilise l'appel à projets «des quartiers vers l'emploi, une nouvelle mobilité» à hauteur de 22858,41€, par le biais du versement des reliquats mentionnés plus haut. La Région Aquitaine est également sollicitée (23772€), ainsi que l'aide de fondations (8829€), l'A.P.R.E.V.A couvrant les 18% restants (12532,59€) par le biais d'un emprunt. Il convient de noter qu'il s'agit d'une subvention exceptionnelle à l'investissement qui ne sera pas suivie d'aide au fonctionnement.

Informations budgétaires

La subvention communautaire au démarrage du projet portera sur un montant de 22858,41€.

Le montant de cette participation communautaire est imputée au budget principal de 2013 sur la ligne budgétaire suivante : INV 204 20422 523 UE00 HG01

Elle sera versée en deux fois, 70% à la réception du dossier de demande de subvention dûment complété et 30 % sur présentation du bilan financier.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

Vu la délibération n°2009-0232 du 10 avril 2009,

Vu la délibération n°2012/0440 du 22 juin 2012,

Vu la délibération n°2012/0543 du 13 juillet 2012,

Vu le courrier de la Préfecture en date du 27 juillet 2012,

CONSIDERANT QUE l'autorisation d'un report d'utilisation des crédits concernant le Garage Moderne et l'annulation de la demande de reversement faite à AIM répondent à l'objectif de ne pas mettre en difficulté ces structures qui accompagnent les publics les plus fragiles dans leur parcours vers la mobilité d'une part,

Que l'attribution du reliquat de l'appel à projets «des quartiers vers l'emploi : une nouvelle mobilité» au projet de garage social de l'A.P.R.E.V.A est conforme au cahier des charges de l'appel à projet et concourt à développer l'offre de service en faveur de la mobilité de publics fragiles d'autre part,

DECIDE :

Article 1 :

D'acter le report d'utilisation des crédits du Garage Moderne sur 2012 et de renoncer à l'émission d'un titre de recettes pour l'action Codes.com d'A.I.M, et d'en informer les intéressés par courrier,

Article 2 :

De verser une aide de 22 858,41€ à l'A.P.R.E.V.A pour permettre les aménagements nécessaires à la réalisation de son projet de garage social, les modalités de ce partenariat faisant l'objet d'une convention spécifique figurant en annexe,

Article 3 :

D'autoriser Monsieur le Président à signer les courriers et la convention de partenariat sus mentionnés pour l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 1er mars 2013,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
11 MARS 2013**

PUBLIÉ LE : 11 MARS 2013

M. JEAN TOUZEAU